



# BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LES CLERCS DE LA BAZOCHE, suivies de pièces justificatives, par Adolphe FABRE, président de la chambre des avoués de Vienne, petit in-8, orné de planches et sceaux. Paris, Potier, libraire, quai Malaquais; Lyon, Auguste Brun, rue du Plat.

Il n'existe sur les clercs de la Bazoche aucun travail digne d'être mis en comparaison avec celui que M. Fabre vient d'exécuter et il ne l'aurait pas mené à si bonne fin qu'il faudrait encore lui savoir gré de l'avoir entrepris. On trouve il est vrai, dispersées dans de nombreux volumes quelques considérations sur l'origine, les privilèges et les exercices de cette singulière corporation; mais personne n'avait encore essayé de la montrer sous les aspects divers et multiples qui la distinguent. Le Royaume de la Bazoche n'était point, comme on le pense généralement, une société de jeunes gens du Palais, réunis pour banqueter, s'amuser et se divertir sous la présidence d'un monarque éphémère, affublé des oripeaux de la royauté. C'était une communauté, une corporation ayant une existence légale, des statuts particuliers et une juridiction consacrée par les arrêts du Parlement. C'était, s'il est permis de se servir de cette expression, le séminaire où venaient se préparer et se former les jeunes légistes qui se destinaient aux différentes branches de la justice.

L'origine de la réunion des clercs en communauté remonte à l'époque où le Parlement, rendu sédentaire à Paris, en 1302,